

par courriel  
joanne.mealing@mrmf.gouv.qc.ca et  
par la poste

Le 23 juin 2010

Madame Johanne Mealing, registraire  
Direction des titres miniers et des systèmes  
Ministère des Ressources naturelles et  
de la Faune  
880, chemin Sainte-Foy, local 4.00  
Québec (Québec) G1S 4X4

**Objet : Demande de claims dans le quartier Lac-Dufault**

Madame,

Pour faire suite à votre lettre du 1<sup>er</sup> juin 2010 reçue à nos bureaux en date du 7 juin 2010, nous avons le plaisir de vous retourner avec la présente, la résolution N° 2010-512 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda lors de sa séance régulière du lundi 14 juin dernier. Par cette résolution, le conseil de la Ville fait connaître sa position quant à la demande de désignation sur carte de claims dans le quartier Lac-Dufault du territoire de la Ville de Rouyn-Noranda.

Tel que vous le constaterez à la lecture de la résolution N° 2010-512, la Ville de Rouyn-Noranda demande à ce que certaines conditions soient imposées par votre ministère lors de l'émission des claims dans ce secteur urbanisé où l'on retrouve des équipements publics ainsi que des propriétés privées. Également, la proximité du lac Dufault qui constitue la source d'alimentation en eau potable du noyau urbain de la Ville de Rouyn-Noranda justifie la mise en place de mesures appropriées de protection. Pour toutes ces raisons, nous croyons que l'imposition des conditions mentionnées à la résolution N° 2010-512 s'avère nécessaire dans les circonstances.

Recevez, Madame, nos cordiales salutations.

Le maire,

MP/md



REÇU AU MRNF

30 JUN 2010

Direction du Développement municipal

- p.j. Résolution N° 2010-512
- c.c. M. Marc Bibeau, conseiller, Noranda-Nord/Lac-Dufault  
M. Denis Charron, directeur général  
M. Pierre Monfette, directeur, Service de l'aménagement du territoire  
M. François Perron, inspecteur municipal  
Mme Violaine Lafortune, responsable du module planification du territoire  
M. Robert Deschênes, adjoint au directeur et coord. du module de gestion du territoire

**Cité étudiante**



Ville de  
**Rouyn-Noranda**  
Fierté • Solidarité • Savoir

À une séance régulière des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la Salle du Cinqcentenaire d'Évain, au 200 de la rue Côté (quartier d'Évain), le lundi 14 juin 2010 à 20 h, conformément à la Loi sur les cités et villes, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers :

Monsieur Marc Bibeau,	district de Noranda-Nord/Lac-Dufault
Madame Sylvie Turgeon,	district de Noranda-Ouest
Monsieur André Philippou,	district de Rouyn-Sud
Monsieur Yves Gauthier,	district du Centre-Ville
Monsieur Robert B. Brière,	district du Vieux-Noranda
Monsieur Bernard Duchesneau,	district de l'Université
Monsieur Luc Lacroix,	district de Granada
Monsieur Philippe Marquis,	district de Marie-Victorin/du Sourire
Monsieur André Tessier,	district d'Évain
Monsieur Marcel Maheux,	district Sud/Ouest
Monsieur François Cotnoir,	district de Dallaire
Monsieur Jean Olivier,	district Bellecombe/McWatters
Monsieur Yvon Hurtubise,	district de Cadillac

Est absent :

Monsieur Marc Paquin, district Nord

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de M. Mario Provencher, maire.

Sont également présents : M. Guy Parent, directeur des Services communautaires et de proximité et agissant à titre de directeur général, et M. Daniel Samson, greffier.

#### **RÉSOLUTION N° 2010-512**

ATTENDU QUE le ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a reçu une demande de désignation sur carte dans les limites du territoire urbanisé de la Ville de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QU'avant d'inscrire un claim désigné sur carte au registre public des droits miniers, réels et immobiliers, le ministre consulte les municipalités concernées pour obtenir la liste des exclusions souhaitées quant aux équipements, bâtiments, parcs et autres propriétés prévues à l'article 14 du Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure (M-13.1, r.2);

ATTENDU QUE cette demande porte sur une portion du territoire de l'ex-Municipalité de Lac-Dufault immédiatement adjacente au lac Dufault et limitée au nord par les terrains résidentiels de la rue Réal-Caouette;

ATTENDU QUE cette demande porte également sur le terrain où l'on retrouve la portion nord des bassins de sédimentation des eaux usées appartenant à la Ville de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE cette demande porte sur des terrains qui appartiennent presque exclusivement à des propriétaires privés et situés dans un secteur urbanisé;

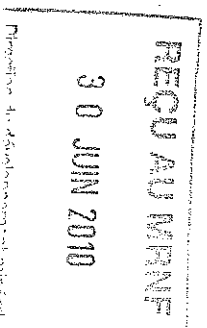
ATTENDU QUE le lac Dufault constitue la source en alimentation en eau potable de l'agglomération urbaine de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE la demande de désignation sur carte et l'établissement d'un claim constituent les premières étapes d'un processus qui, à court ou moyen terme, peuvent amener des activités d'exploration minière et ultimement à l'exploitation de ressources minérales;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda juge à-propos d'informer officiellement le ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, des diverses contraintes qui devraient faire l'objet de conditions lors de l'émission de droits miniers;

**Cité étudiante**

100, rue Taschereau Est, C.P. 220, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3  
Téléphone : 819 797-7111 • 819 797-7110 • [www.rouyn-noranda.ca](http://www.rouyn-noranda.ca)



POUR CES MOTIFS,

Rés. N° 2010-512 : Il est proposé par le conseiller André Tessier appuyé par le conseiller Robert B. Brière et unanimement résolu que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Rouyn-Noranda demande au **ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec** d'imposer les conditions suivantes en ce qui concerne l'émission de claims dans le quartier de Lac-Dufault (secteur Annulet), et ce, tel qu'illustré au plan accompagnant la demande datée du 1<sup>er</sup> juin 2010 et reçue à l'hôtel de ville en date du 7 juin 2010 :

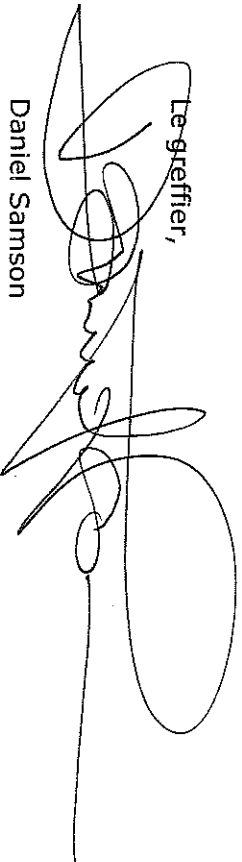
- que toutes activités d'arpentage, d'exploration et de forage à être réalisées sur des terrains privés ou appartenant à la Ville de Rouyn-Noranda fassent l'objet au préalable d'une autorisation des propriétaires concernés;
- que toutes activités d'exploration ou d'exploitation minière pouvant être exercées sur ces claims tiennent compte de l'existence de l'équipement public majeur appartenant à la Ville de Rouyn-Noranda, soit les étangs d'épuration des eaux usées des secteurs Noranda-Nord/Lac-Dufault;
- que toutes activités d'exploration ou d'exploitation minière pouvant être exercées sur ces claims tiennent compte de la proximité de la source d'alimentation en eau potable de la Ville de Rouyn-Noranda et qu'en conséquence, toutes les mesures nécessaires pour protéger la qualité des eaux du lac Dufault soient mises en place;
- que toutes activités d'exploration ou d'exploitation minière pouvant être exercées sur ces claims tiennent compte du caractère urbain de ce secteur et de la proximité des résidences et qu'ainsi, les travaux pouvant être effectués soient ajustés à cette réalité urbaine et résidentielle (forage le jour seulement et mise en place de mesures d'atténuation du bruit, de la poussière et des vibrations).

Que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec soit également avisé que la réglementation de zonage actuellement en vigueur dans ce secteur n'y autorise pas les activités d'exploitation minière.

**ADOPTÉE**

Ce 21 juin 2010

Le greffier,



Daniel Samson

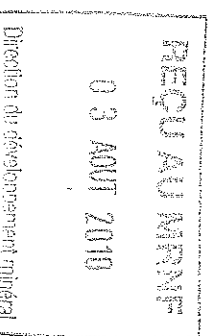
BUREAU DU MAIRE

Par courriel

[gabrielle.hamel@mrmf.gouv.qc.ca](mailto:gabrielle.hamel@mrmf.gouv.qc.ca)

Le 30 juillet 2010

Madame Gabrielle Hamel  
Registraire  
Direction des titres miniers et des systèmes  
Ministère des Ressources naturelles  
et de la Faune  
880, chemin Sainte-Foy, local 4.00  
Québec (Québec) G1S 4X4



**Objet : Demande de désignation sur carte dans les limites  
du territoire urbanisé de la Ville de Rouyn-Noranda  
Requêtes 1040487, 1040512, 1040513, 1040522, 1040524**

Madame,

Suite à la réception de votre lettre datée du 12 juillet 2010, j'ai le plaisir de vous transmettre la résolution N° 2010-679 par laquelle le conseil municipal fait connaître sa position à la demande de désignation sur carte de claims miniers dans le secteur Granada située sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda.

Vous noterez à la lecture de la résolution ci-jointe que la Ville de Rouyn-Noranda demande à ce que certaines conditions soient imposées par votre ministère lors de l'émission des claims dans ce secteur urbanisé où l'on retrouve principalement des propriétés privées.

En espérant que ces conditions soient prises en considération par votre ministère, je vous prie de recevoir, Madame, mes cordiales salutations.

Le maire,

MP/md



Mario Provencher

p.j. Résolution N° 2010-679

c.c. M. Pierre Monfette, directeur, Service de l'aménagement du territoire  
M. Matthieu Cloutier, inspecteur municipal  
Mme Violaine Lafortune, responsable du module planification du territoire

**Cité étudiante**

100, rue Taschereau Est, C.P. 220, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3  
Téléphone : 819 797-7111 • 819 797-7110 • [www.rouyn-noranda.ca](http://www.rouyn-noranda.ca)



Ville de  
**Rouyn-Noranda**  
Fierté • Solidarité • Savoir

À une séance régulière des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100 de la rue Taschereau Est, le lundi 26 juillet 2010 à 20 h, conformément à la Loi sur les cités et villes, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers :

Monsieur Marc Bibeau,	district de Noranda-Nord/Lac-Dufault
Madame Sylvie Turgeon,	district de Noranda-Ouest
Monsieur André Philippon,	district de Rouyn-Sud
Monsieur Yves Gauthier,	district du Centre-Ville
Monsieur Robert B. Brière,	district du Vieux-Noranda
Monsieur Luc Lacroix,	district de Granada
Monsieur Philippe Marquis,	district de Marie-Victorin/du Sourire
Monsieur André Tessier,	district d'Évain
Monsieur Marcel Maheux,	district Sud/Ouest
Monsieur Jean Olivier,	district Bellecombe/McWatters
Monsieur Yvon Hurtubise,	district de Cadillac

Sont absents :

Monsieur Bernard Duchesneau,	district de l'Université
Monsieur François Cotnoir,	district de Dallaire
Monsieur Marc Paquin,	district Nord

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de M. Mario Provencher, maire.

Sont également présents : M. Denis Charron, directeur général, et Mme Carmen Jacob, greffière adjointe.

#### **RÉSOLUTION N° 2010-679**

ATTENDU QU'avant d'inscrire un claim désigné sur carte au registre public des droits miniers, réels et immobiliers, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec consulte les municipalités concernées pour obtenir la liste des exclusions souhaitées quant aux équipements, bâtiments, parcs et autres propriétés prévues à l'article 14 du Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure (M-13.1, r.2);

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a reçu une demande de désignation sur carte dans les limites du territoire urbanisé de la Ville de Rouyn-Noranda;

ATTENDU QUE cette demande porte sur une partie du quartier de Granada et que la majorité des terrains que l'on retrouve dans la portion du territoire visée par la demande appartient à des propriétaires privés;

ATTENDU QUE la demande de désignation sur carte et l'établissement d'un claim constituent les premières étapes d'un processus qui, à court ou moyen terme, peuvent amener des activités d'exploration minière et ultimement à l'exploitation de ressources minérales;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda juge à-propos d'informer le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, des diverses contraintes qui devraient faire l'objet de conditions lors de l'émission de droits miniers sur cette portion de son territoire;

POUR CES MOTIFS,

Rés. No 2010-679 : Il est proposé par le conseiller André Philippon appuyé par le conseiller André Tessier et unanimement résolu que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

**Cité étudiante**

100, rue Taschereau Est, C.P. 220, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3  
Téléphone : 819 797-7111 • 819 797-7110 • [www.rouyn-noranda.ca](http://www.rouyn-noranda.ca)

Que le conseil de la Ville de Rouyn-Noranda demande au **ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec** d'imposer les conditions suivantes en ce qui concerne l'émission de claims dans le quartier de Granada (secteurs du chemin Lavigne Est et de l'avenue Granada), et ce, tel qu'illustré au plan accompagnant la demande datée du 12 juillet 2010:

- que toutes activités d'arpentage, d'exploration et de forage à être réalisées sur des terrains privés ou appartenant à la Ville de Rouyn-Noranda fassent l'objet au préalable d'une autorisation des propriétaires concernés;
- que toutes activités d'exploration ou d'exploitation minière pouvant être exercées sur ces claims tiennent compte du caractère résidentiel des secteurs visés et qu'ainsi, les travaux pouvant être effectués soient ajustés à cette réalité (forage les jours de semaine seulement, soit du lundi au vendredi entre 8 h et 17 h, et mise en place de mesures d'atténuation du bruit, de la poussière et des vibrations).
- que toutes activités d'exploration ou d'exploitation minière pouvant être exercées sur ces claims prennent en considération le maintien de la qualité du réseau routier.

Que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec soit avisé que la réglementation de zonage actuellement en vigueur dans ce secteur n'autorise pas les activités d'exploitation minière.

**ADOPTÉE**

Ce 28 juillet 2010

La greffière adjointe,



Carmen Jacob

